

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AC282

présenté par

Mme Manin, M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, M. Naillet, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À la dernière phrase de l'alinéa 108, après le mot :

« marquée »,

insérer les mots :

« , d'au moins 15 %, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à réévaluer d'au moins 15% les rémunérations des chercheurs et des maîtres de conférence.

Les rémunérations des universitaires sont largement inférieures aux catégories équivalentes de la fonction publique : alors que le salaire net moyen global de la catégorie A+ est de 4 384 € (pour les hommes), celui des universitaires est de 3815 €.

Par rapport à la moyenne de l'OCDE, le salaire du chercheur français est inférieur de 35% en début de carrière et de 15% en fin de carrière.

Ces faibles rémunérations participent à la « fuite des cerveaux vers l'étranger » et à la baisse de l'intérêt pour les carrières dans le secteur de la recherche, notamment dans le public.

Il est temps de réévaluer la rémunération de nos chercheurs et enseignants-chercheurs.

